

Veuillez lire attentivement les instructions qui accompagnent la lettre de transmission avant de remplir la présente lettre de transmission.

ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

et

C-CORP INC.

LETTRE DE TRANSMISSION

D'ACTIONS ORDINAIRES

de

SILCORP LIMITED

L'OFFRE (telle qu'elle est définie ci-après) PEUT ÊTRE VALIDEMENT ACCEPTÉE JUSQU'À 19 H (HEURE DE MONTRÉAL) LE 9 AVRIL 1999, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE.

Pour accepter l'offre (l'« offre ») faite par Alimentation Couche-Tard Inc. (« Couche-Tard ») et C-Corp Inc. (collectivement, les « initiateurs »), le porteur doit faire parvenir à Compagnie Trust CIBC Mellon (le « dépositaire ») au plus tard à l'heure d'expiration (telle qu'elle est définie dans l'offre), à l'un des bureaux énumérés ci-après, les certificats représentant les actions ordinaires (les « actions de Silcorp ») de Silcorp Limited (« Silcorp ») devant être déposées, accompagnées de la présente lettre de transmission dûment remplie et signée ainsi que de tous les autres documents requis aux termes de la présente lettre de transmission. Le porteur d'actions de Silcorp, dont les certificats d'actions ne sont pas immédiatement disponibles ou qui ne peut livrer au dépositaire ses certificats et tous les autres documents requis avant l'heure d'expiration, peut déposer ses actions de Silcorp suivant la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre. Voir la rubrique 1 des instructions.

Les modalités, conditions et définitions prévues dans l'offre et dans la note d'information ci-jointes sont intégrées par renvoi dans la présente lettre de transmission et en font partie intégrante.

Veuillez lire attentivement les instructions qui suivent avant de remplir la présente lettre de transmission.

DESTINATAIRES : Alimentation Couche-Tard Inc. et C-Corp Inc.

ET : Silcorp Limited

ET : Compagnie Trust CIBC Mellon, à titre de dépositaire

Le soussigné :

Acceptation de l'offre

1. sous réserve uniquement des droits de révocation énoncés dans l'offre, accepte de façon irrévocable l'offre, selon les modalités et conditions qui y sont prévues, et dépose, vend, cède et transfère aux initiateurs qui achètent des actions acquises tous ses droits, titres et intérêts à l'égard des actions de Silcorp décrites ci-après (les « actions acquises ») ainsi que la totalité des droits et avantages qui en résultent, y compris les droits à l'égard de la totalité des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des droits, des bons de souscription, des éléments d'actif ou des autres intérêts accumulés qui peuvent être déclarés, versés, émis, effectués ou transférés, à compter du 1^{er} mars 1999, date de l'annonce de l'offre, ou à l'égard des actions acquises à compter de la date (la « date de prise d'effet ») à laquelle l'un des initiateurs achète les actions acquises;

(au besoin, veuillez joindre une liste suivant le modèle suivant)

DESCRIPTION DES ACTIONS DE SILCORP DÉPOSÉES

Certificat n°	Nom(s) des porteurs inscrits	Nombre total d'actions de Silcorp attestées ou représentées par les certificats	Nombre d'actions de Silcorp déposées*
TOTAL :			

* À moins d'indication contraire, toutes les actions attestées par des certificats remis au dépositaire seront réputées déposées. Voir la rubrique 6 des instructions.

2. déclare et garantit qu'il a) détient un droit de propriété valide sur les actions acquises, libre et quitte de tout privilège, de toute charge, de toute demande ainsi que de tout droit, et que l'initiateur qui achète les actions acquises acquerra un droit de propriété valide, libre et quitte de tout privilège, de toute charge, de toute demande ainsi que de tout droit; et b) a plein pouvoir pour vendre, céder et transférer les actions acquises à l'initiateur qui les achète, sans restriction;
3. choisit de recevoir la contrepartie au comptant et (ou) la contrepartie en actions en échange des actions de Silcorp déposées aux termes de l'offre, comme il est indiqué à la rubrique « Choix entre la contrepartie au comptant et la contrepartie en actions »;
4. reconnaît que si, à compter de la date de l'offre, Silcorp devait fractionner, regrouper ou par ailleurs modifier les actions de Silcorp ou la structure de son capital, ou annoncer qu'elle a pris ou entend prendre une telle mesure, les initiateurs pourront, dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire exclusif, apporter les rajustements qu'ils estiment appropriés pour tenir compte de ce fractionnement, de ce regroupement ou de cette autre modification dans le prix d'achat et dans les autres modalités de l'offre, y compris notamment le type de titres qu'ils offrent d'acheter ainsi que les montants et types de contrepartie payables à l'égard de ceux-ci;
5. constitue irrévocablement le dépositaire, son mandataire aux fins de recevoir les espèces et (ou) les certificats auxquels il a droit et de transmettre ce paiement et (ou) ces certificats en conformité avec les instructions énoncées au paragraphe 6) ci-après;
6. donne instructions au dépositaire a) à moins d'indication contraire à la case « Instructions spéciales relatives au règlement », d'établir au nom du soussigné le chèque et (ou) les certificats représentant les actions de Couche-Tard et (ou) les certificats représentant les actions de Silcorp non déposées ou non achetées; b) à moins d'indication contraire dans la case « Instructions spéciales relatives à la livraison », de poster le chèque et (ou) les certificats (ainsi que les documents qui les accompagnent, le cas échéant) à l'adresse du soussigné qui figure au registre des actions applicable tenu par Silcorp; et c) si les cases « Instructions spéciales relatives au règlement » et (ou) « Instructions spéciales relatives à la livraison » sont remplies, d'établir le chèque et (ou) le certificat au nom de la personne dont le nom y figure et de lui faire parvenir les certificats ou de les retenir, selon les instructions qui y sont données;
7. renonce à tout droit de recevoir l'avis de livraison garantie d'achat des actions acquises;

Choix fiscal

8. si le soussigné a indiqué dans la case « Trousse de choix fiscal » qu'il désire recevoir une trousse de choix fiscal, le soussigné :
 - a) déclare et garantit par les présentes qu'il est :
 - i) soit un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et qu'il n'est pas exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi de l'impôt;
 - ii) soit un non-résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt, dont les actions de Silcorp qui sont déposées par les présentes constituent des « biens canadiens imposables » (tels qu'ils sont définis dans la Loi de l'impôt) et qu'il n'est pas exonéré de l'impôt canadien à l'égard des gains réalisés à la disposition de ses actions de Silcorp en raison d'une exonération contenue dans un traité fiscal applicable;

b) reconnaît et convient que :

- i) afin de faire un choix fiscal conjoint, le soussigné doit, entre autres exigences, dûment remplir et signer une trousse de choix fiscal et la faire parvenir, accompagnée des annexes requises à l'appui, au dépositaire au plus tard le 31 juillet 1999 (« la date du choix fiscal ») et que Couche-Tard ne signera aucun choix fiscal conjoint reçu par le dépositaire après la date du choix fiscal;
- ii) en raison des exigences de la répartition proportionnelle (voir la rubrique 1 de l'offre, « L'offre »), il est possible que le soussigné qui choisit la contrepartie en actions reçoive une somme au comptant supérieure à 0,20 \$ par action de Silcorp, ce qui risque d'augmenter la somme convenue du transfert du soussigné; selon sa situation personnelle, la réception de cette somme au comptant pourrait donner lieu à un gain en capital imposable;

Constitution de mandataire

- 9. à compter du jour où les initiateurs achètent les actions acquises, constitue irrévocablement les initiateurs, et chacun d'entre eux, et toute autre personne que les initiateurs désignent par écrit, mandataires et fondés de pouvoir véritables et légitimes à l'égard des actions acquises, avec plein pouvoir de substitution, en son nom et pour son compte, pour enregistrer, inscrire, transférer et consigner le transfert des actions acquises dans les registres de Silcorp et pour exercer ses droits à l'égard des actions acquises, y compris notamment celui d'exercer les droits de vote s'y rattachant, de signer et de délivrer les procurations et autorisations ou les consentements à l'égard de la totalité ou d'une partie des actions acquises, de révoquer toute procuration et autorisation ou tout consentement donné avant ou après la date de prise d'effet, de constituer par ces procurations une ou plusieurs personnes ses fondés de pouvoir ou mandataires et de signer, d'endosser et de négocier, en son nom et pour son compte, les chèques ou autres effets représentant toute distribution payable au soussigné ou à son ordre, ou à l'égard des actions acquises;
- 10. convient, à compter de la date de prise d'effet, a) de n'exercer aucun droit de vote rattaché aux actions acquises lors de toute assemblée (annuelle, extraordinaire ou autre) des porteurs de ces titres, b) de n'exercer aucun des autres droits ou privilèges rattachés aux actions acquises et c) de remettre aux initiateurs toutes les procurations et autorisations ou tous les consentements à l'égard des actions acquises;
- 11. révoque par les présentes tous les pouvoirs, à titre de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre qu'il a antérieurement accordés ou convenu d'accorder en tout temps à l'égard des actions acquises ou de l'une ou l'autre d'entre elles et convient de n'accorder aucun autre pouvoir, à titre de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre, à l'égard des actions acquises;
- 12. convient et accepte de signer, sur demande, tout autre document nécessaire ou souhaitable, pour conclure la vente, la cession et le transfert des actions acquises et pour donner autrement effet à l'offre;

Généralités

- 13. reconnaît que tous les pouvoirs qui sont accordés aux présentes ou qu'il a convenu d'accorder continuent de s'appliquer malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et que toutes les obligations du soussigné énoncées dans la présente lettre de transmission lient ses héritiers, représentants successoraux, successeurs et ayants droit;
- 14. reconnaît et convient que les initiateurs pourront, dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire exclusif, trancher de façon définitive et exécutoire toutes les questions relatives à l'interprétation de l'offre, de la note d'information qui l'accompagne et de la présente lettre de transmission ainsi qu'à la validité et à l'acceptation de l'offre, y compris notamment la validité de l'acceptation de l'offre ou de toute révocation du dépôt des actions de Silcorp, et notamment la validité, le moment et l'effet d'un dépôt d'actions de Silcorp ou de tout avis de révocation du dépôt des actions de Silcorp et la teneur ou la signature de la présente lettre de transmission ou de tout avis de livraison garantie; le soussigné reconnaît également que ni les initiateurs ni le dépositaire ne sont tenus de donner avis d'aucun vice ou irrégularité dans le dépôt et n'engagent nullement leur responsabilité en cas d'omission de donner un pareil avis;
- 15. reconnaît que le dépôt d'actions de Silcorp aux termes de l'une ou l'autre des modalités exposées à la rubrique 3 de l'offre et dans les instructions ci-jointes constituera une convention exécutoire intervenue entre le soussigné et les initiateurs selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre et des modalités de la présente lettre de transmission.

**INSTRUCTIONS SPÉCIALES
RELATIVES AU RÈGLEMENT**

(Voir les rubriques 2 et 6 des instructions)

À ne remplir QUE si le chèque ou les certificats représentant des actions de Couche-Tard à émettre en règlement du prix d'achat des actions de Silcorp acquises ou les certificats des actions de Silcorp non déposées ou non acquises doivent être émis au nom d'une autre personne que le soussigné.

Veuillez les émettre au nom de :

Nom : _____
(Écrire en lettres moulées)

Adresse : _____
(Indiquer le code postal)

N° d'assurance sociale : _____

**INSTRUCTIONS SPÉCIALES
RELATIVES À LA LIVRAISON**

(Voir les rubriques 2, 4 et 7 des instructions)

À ne remplir QUE si le chèque ou les certificats représentant des actions de Couche-Tard à émettre en règlement du prix d'achat des actions de Silcorp acquises ou les certificats des actions de Silcorp non déposées ou non acquises doivent être envoyés à une autre personne autre que le soussigné ou au soussigné à une autre adresse que celle qui figure sous le nom de l'actionnaire dans la présente lettre de transmission ou si le dépositaire doit les retenir pour que le soussigné ou la personne qu'il désigne par écrit en prenne livraison.

Veuillez les poster à l'adresse suivante :

Nom : _____
(Écrire en lettres moulées)

Adresse : _____
(Indiquer le code postal)

☐ Les retenir pour prise de livraison au bureau où les actions de Silcorp ont été déposées, sur présentation d'un reçu.

CHOIX ENTRE LA CONTREPARTIE AU COMPTANT ET LA CONTREPARTIE EN ACTIONS

Cocher la ou les cases correspondant à l'option choisie

☐ LA CONTREPARTIE
AU COMPTANT : _____
(inscrire le nombre d'actions de
Silcorp auquel s'applique cette
option)

23,00 \$ au comptant par action de Silcorp, sous réserve de la répartition proportionnelle conformément à l'offre.

ET (OU)

☐ LA CONTREPARTIE
EN ACTIONS : _____
(inscrire le nombre d'actions de
Silcorp auquel s'applique cette
option)

1,2 action de Couche-Tard plus 0,20 \$ comptant par action de Silcorp, sous réserve de la répartition proportionnelle conformément à l'offre.

Remarque :

SI UN PORTEUR DÉPOSE DES ACTIONS DE SILCORP CONFORMÉMENT À TOUTES LES MODALITÉS DE L'OFFRE, MAIS OMET DE CHOISIR, OU DE CHOISIR EN BONNE ET DUE FORME, LA CONTREPARTIE AU COMPTANT OU LA CONTREPARTIE EN ACTIONS À L'ÉGARD DES ACTIONS DE SILCORP DÉPOSÉES PAR LES PRÉSENTES, IL SERA RÉPUTÉ AVOIR CHOISI DE RECEVOIR LA CONTREPARTIE AU COMPTANT À L'ÉGARD DE TOUTES LES ACTIONS DE SILCORP POUR LESQUELLES IL N'A EXPRIMÉ AUCUN CHOIX.

Garantie de signature « Médaillon » par :

Fait le _____ 1999

(Signature autorisée)

(Nom de l'actionnaire — Écrire en lettres moulées)

(Signature de l'actionnaire ou du représentant autorisé —
Voir les instructions relatives à la transmission)

(Nom de l'institution admissible)

(Adresse de l'actionnaire)

(Numéro d'assurance sociale)

(Numéro de téléphone)

**DÉPÔT EFFECTUÉ AUX TERMES
D'UN
AVIS DE LIVRAISON GARANTIE**
(Voir la rubrique 1 des instructions)

- ☐ Ne cocher la case ci-contre QUE si des actions de Silcorp sont déposées aux termes d'un avis de livraison garantie expédié antérieurement au bureau du dépositaire à Toronto et fournir les renseignements suivants :

Nom du
porteur inscrit : _____

Date de signature de l'avis de livraison garantie :

Nom de l'institution qui a garanti la livraison :

Les résidents ou citoyens américains doivent inscrire
leur numéro d'identification de contribuable :

(Remplir le formulaire de substitution W-9)

TROUSSE DE CHOIX FISCAL

SEULS les porteurs d'actions de Silcorp qui sont admissibles à conclure un choix fiscal conjoint et qui peuvent effectuer le « transfert libre d'impôt » décrit dans la note d'information à la rubrique 16, « Incidences fiscales fédérales canadiennes », doivent remplir cette case.

- ☐ Cocher la case ci-contre si vous désirez disposer des actions de Silcorp déposées auprès de Couche-Tard, recevoir une trousse de choix fiscal et effectuer un choix fiscal conjoint.
- ☐ Cocher la case ci-contre si l'actionnaire est une société de personnes.
- ☐ Cocher la case ci-contre si l'actionnaire est tenu de produire une trousse au Québec.

COURTIER EN VALEURS AYANT DÉMARCHÉ L'ACCEPTATION DE L'OFFRE
(Écrire en lettres moulées ou dactylographier)

(Maison de courtage)

(Représentant inscrit)

(Numéro de téléphone)

- ☐ Cocher la case ci-contre si une liste de propriétaires véritables est jointe.

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA TRANSMISSION

1. Livraison de la lettre de transmission et des certificats.

Pour accepter l'offre, le porteur doit faire parvenir au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration, à l'un des bureaux énumérés ci-après les certificats représentant ses actions de Silcorp, accompagnés d'une lettre de transmission dûment remplie et signée (ou d'un fac-similé de celle-ci) ainsi que de tous les autres documents requis aux termes de la présente lettre de transmission.

Les porteurs d'actions de Silcorp dont les certificats d'actions ne sont pas immédiatement disponibles ou qui ne peuvent livrer au dépositaire leurs certificats et tous les autres documents requis au plus tard à l'heure d'expiration peuvent déposer leurs actions de Silcorp en remplissant et en signant en bonne et due forme un avis de livraison garantie conformément à la procédure de livraison garantie exposée à la rubrique 3 de l'offre, suivant laquelle i) ce dépôt doit être fait par une institution admissible ou par son entremise; ii) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, en la forme accompagnant l'offre ou un fac-similé de celui-ci signé à la main, doit être réellement reçu au bureau principal du dépositaire à Toronto au plus tard à l'heure d'expiration; et iii) les certificats représentant les actions de Silcorp déposées, en la forme appropriée pour leur transfert, accompagnés d'une lettre de transmission dûment remplie et signée ou d'un fac-similé de celle-ci, en la forme appropriée, visant ces actions de Silcorp, ainsi que de tous les autres documents requis aux termes de la présente lettre de transmission doivent parvenir au bureau principal du dépositaire à Toronto au plus tard à 16 h 30 (heure de Toronto), le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant la date à laquelle l'avis de livraison garantie a été signé, tel qu'il est prévu à la rubrique 3 de l'offre.

La méthode de livraison des certificats, de la présente lettre de transmission et de tous les autres documents exigés est au choix et au risque de l'actionnaire déposant. Les initiateurs recommandent que ces documents soient remis en main propre contre récépissé ou, s'ils sont envoyés par la poste, que l'envoi se fasse par courrier recommandé, dûment assuré, avec accusé de réception.

2. Garantie des signatures.

Aucune garantie de signature « Médaillon » de la présente lettre de transmission n'est requise i) si la présente lettre de transmission est signée par le porteur inscrit des actions de Silcorp déposées avec celles-ci, sauf si le porteur a rempli la case intitulée « Instructions spéciales relatives au règlement »; ou ii) si ces actions de Silcorp sont déposées pour le compte d'une banque à charte canadienne, d'une maison de courtage membre de la Bourse de Toronto, de la Bourse de l'Alberta, de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Vancouver, d'une bourse nationale aux États-Unis, de la National Association of Securities Dealers, Inc. ou d'un membre du Programme Médaillon des agents de transfert de titres (STAMP).

Dans tous les autres cas, toutes les signatures de la présente lettre de transmission doivent être garanties par une institution admissible. Voir également la rubrique 3 des instructions.

3. Signatures de la lettre de transmission, des procurations et des endossements.

Si la présente lettre de transmission est signée par le porteur inscrit des actions de Silcorp déposées avec celle-ci, la signature doit correspondre au nom, tel qu'il est inscrit au recto du certificat, sans modification, ajout, ni quelque autre changement que ce soit, et le certificat n'a pas à être endossé.

Si la présente lettre de transmission est signée par une autre personne que le porteur inscrit des actions de Silcorp déposées avec celle-ci, les certificats doivent être endossés ou être accompagnés d'une procuration appropriée de transfert d'actions. Dans les deux cas, la signature figurant sur cet endossement ou cette procuration doit correspondre exactement au nom du porteur inscrit, tel qu'il figure au certificat. Les signatures de ces certificats ou procurations doivent être garanties par une institution admissible.

Si les actions de Silcorp déposées avec les présentes sont inscrites au nom de deux copropriétaires ou plus, tous les copropriétaires doivent signer la lettre de transmission.

Si les actions de Silcorp déposées avec les présentes sont inscrites sous différents noms dans des certificats semblables, il est nécessaire de remplir, de signer et de remettre autant de lettres de transmission qu'il y a d'inscriptions différentes de certificats.

Si la présente lettre de transmission, les certificats ou les procurations sont signés par un fiduciaire, un liquidateur, un exécuteur testamentaire, un administrateur, un curateur, un fondé de pouvoir, un mandataire, un

dirigeant d'une société ou toute autre personne agissant en qualité de fiduciaire ou de représentant, ces personnes doivent l'indiquer et fournir aux initiateurs une preuve acceptable de leur qualité.

4. Instructions spéciales relatives au règlement et à la livraison.

Si le chèque ou les certificats représentant les actions de Couche-Tard devant être émis en règlement du prix d'achat des actions de Silcorp achetées ou les certificats d'actions de Silcorp non déposées ou non achetées, doivent être, selon le cas :

- i) établis au nom d'une autre personne que le signataire de la présente lettre de transmission;
- ii) envoyés à une autre personne que le signataire de la présente lettre de transmission, ou au signataire de cette lettre de transmission, mais à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus;
- iii) détenus par le dépositaire pour que le soussigné ou la personne que le soussigné désigne par écrit en prenne livraison;

les cases « Instructions spéciales relatives au règlement » et « Instructions spéciales relatives à la livraison », le cas échéant, doivent être remplies.

5. Espace insuffisant.

S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la présente lettre de transmission, toute l'information requise doit être fournie dans une liste distincte signée et jointe aux présentes.

6. Dépôts partiels.

Si moins que la totalité des actions de Silcorp attestées par un certificat doivent être déposées, on doit indiquer le nombre d'actions de Silcorp déposées dans la case « Nombre d'actions de Silcorp déposées » s'il y a lieu. Dans ce cas, les certificats représentant les actions de Silcorp non déposées seront retournés à la personne qui a signé la présente lettre de transmission, à moins d'indication contraire aux cases « Instructions spéciales relatives au règlement » et « Instructions spéciales relatives à la livraison », dès que possible après l'expiration ou la fin de l'offre. Toutes les actions de Silcorp attestées par les certificats présentés au dépositaire seront réputées avoir été déposées, à moins d'indication contraire.

7. Taxes de transfert d'actions.

Les initiateurs paieront les taxes de transfert d'actions relatives au transfert et à la vente des actions de Silcorp aux initiateurs ou à leur ordre par le ou les porteurs inscrits aux termes de l'offre. Cependant, si les certificats des actions de Silcorp non déposées ou non acquises doivent être inscrits au nom d'une personne autre que le porteur inscrit, ou si les certificats d'actions de Silcorp sont inscrits au nom d'une personne autre que la personne qui signe la présente lettre de transmission, le montant des taxes de transfert d'actions (qu'il soit imputé au porteur inscrit ou toute autre personne) payables en raison de ce transfert à cette personne seront payables par le vendeur (qui peut inclure une déduction du prix d'achat), à moins qu'une preuve acceptable du paiement de ces taxes ou d'une exonération ne soit fournie.

Sauf dans les cas prévus à la présente rubrique 7 des instructions, il n'est pas nécessaire d'apposer les timbres de taxes de transfert sur le ou les certificats énumérés dans la présente lettre de transmission.

8. Trousse de choix fiscal.

Les porteurs d'actions de Silcorp qui sont admissibles à exercer un choix fiscal conjoint et qui souhaitent effectuer « un transfert libre d'impôt » doivent remettre une trousse de choix fiscal dûment remplie, contenant les formules du gouvernement fédéral T-2057 ou T-2058, la formule du gouvernement du Québec C-518V ou C-529V pour les porteurs d'actions de Silcorp qui doivent produire une trousse fiscale au Québec et une autorisation de choix fiscal au bureau principal du dépositaire à Toronto (199 Bay Street, Commerce Court Est, Securities Level, Toronto (Ontario) M5L 1G9, téléphone (416) 643-5500), au plus tard à la date du choix fiscal.

9. Démarchage.

Indiquer le nom du courtier en valeurs, le cas échéant, qui a démarché l'acceptation de l'offre en remplissant la case appropriée de la présente lettre de transmission et joindre une liste des porteurs véritables, s'il y a lieu.

10. Demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires.

Les demandes de renseignements ou d'aide peuvent être adressées au dépositaire. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre, de la note d'information qui l'accompagne et de la présente lettre de transmission sur demande, sans frais, auprès du dépositaire à l'un des bureaux indiqués ci-dessous. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une banque à charte ou société de fiducie canadiennes pour obtenir de l'aide.

11. Certificats perdus.

En cas de perte ou de destruction d'un certificat d'action, veuillez remplir la présente lettre de transmission en y indiquant le plus de renseignements possible et la faire parvenir au dépositaire, à son bureau principal de Toronto, accompagnée d'une lettre de transmission faisant état de la perte. Le dépositaire communiquera avec vous pour prendre des dispositions quant au remplacement.

12. Numéro d'identification de contribuable pour les porteurs américains.

La loi de l'impôt sur le revenu fédérale américaine prévoit, en général, que tout porteur déposant américain, dont les actions de Silcorp sont acceptées aux termes de l'offre, est tenu de fournir au dépositaire (à titre de payeur), sur le formulaire de remplacement W-9 reproduit ci-après, un numéro d'identification de contribuable exact (« NIC ») qui, dans le cas d'un particulier, est son numéro de sécurité sociale. Si ce porteur ne fournit pas au dépositaire son NIC ou ne justifie pas le fait d'être exempté de cette obligation, il peut être assujéti à une pénalité de 50 \$ US imposée par l'*Internal Revenue Service*. De plus, la livraison d'actions de Couche-Tard à ce porteur américain déposant peut donner lieu à une retenue à la source d'impôt de réserve de 31 % à l'égard de tous les paiements à signaler effectués au bénéfice de ce porteur après l'échange. Si la retenue donne lieu à un paiement d'impôt en trop, un remboursement peut être obtenu.

Les porteurs exonérés d'actions de Silcorp (y compris, notamment, toutes les entreprises et certaines personnes physiques étrangères) ne sont pas assujettis à la retenue à la source d'impôt de réserve ni aux exigences de déclaration. Voir les lignes directrices ci-jointes en matière d'attestation du numéro d'identification de contribuable sur formulaire de remplacement W-9 (les « lignes directrices W-9 ») pour plus de précisions.

Afin d'éviter d'être assujéti à la retenue à la source d'impôt de réserve, chaque porteur déposant d'actions de Silcorp, qui est un porteur américain, est tenu de fournir son NIC exact en remplissant le formulaire de remplacement W-9 reproduit ci-après, sur lequel il atteste que le NIC en question est exact (ou qu'il attend qu'on lui en attribue un) et i) qu'il est exonéré de la retenue à la source d'impôt de réserve; ii) que l'*Internal Revenue Service* ne l'a pas informé s'il était assujéti à la retenue à la source d'impôt de réserve en conséquence du fait de ne pas avoir signalé tous les intérêts ou dividendes qui lui ont été versés; ou iii) que l'*Internal Revenue Service* l'a informé qu'il n'est plus assujéti à la retenue à la source d'impôt de réserve. Si les actions sont inscrites au nom de plus d'une personne ou ne sont pas inscrites au nom de leur propriétaire réel, le porteur américain doit se reporter aux lignes directrices W-9 pour déterminer quel NIC il doit fournir. Si ce porteur américain n'est pas titulaire d'un NIC, il est prié de se reporter aux lignes directrices W-9 pour savoir comment présenter une demande de NIC, de cocher la case de la Partie 2 du formulaire de remplacement W-9 et d'inscrire la mention « NIC demandé » au lieu de son NIC. Il y a lieu de noter que le fait de cocher cette case et d'inscrire la mention « NIC demandé » signifie que ce porteur a déjà présenté sa demande ou entend en présenter une dans un avenir rapproché. Si ce porteur américain ne fournit pas son NIC au dépositaire dans les 60 jours qui suivent, la retenue à la source d'impôt de réserve commencera à être perçue et le sera tant qu'il ne l'aura pas fait.

13. Loi applicable.

L'offre, la note d'information et tous les contrats qui découlent de l'acceptation de l'offre sont régis par les lois de la province d'Ontario et les lois fédérales applicables dans cette province et s'interprètent suivant ces lois.

Le dépositaire est :

Compagnie Trust CIBC Mellon

En main propre et par messenger :

Toronto
199 Bay Street
Commerce Court West
Securities Level
Toronto (Ontario)
M5L 1G9

Par la poste :

Adresse postale à Toronto
P.O. Box 1036
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
M5C 2K4

Demandes de renseignements par téléphone :

(416) 643-5500
1 800 387-0825

En main propre et par messenger :

Montréal
2001, rue University
16^e étage
Montréal (Québec)
H3A 2A6

Calgary
600 The Dome Tower
333 Seventh Avenue S.W.
6th Floor
Calgary (Alberta)
T2P 2Z1

Vancouver
Mall Level
1177 West Hastings Street
Vancouver (C.-B.)
V6E 2K3

Le chef de file de l'offre est :

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec)
H3B 4S9
Téléphone : 1 800 361-8838

Les porteurs d'actions de Silcorp peuvent adresser leurs demandes d'information ou d'aide au chef de file de l'offre ou au dépositaire, à leurs numéros de téléphone ou à leurs adresses respectifs indiqués ci-dessus.

**À REMPLIR PAR TOUS LES PORTEURS RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS
(Voir la rubrique 12 des instructions)**

NOM DU PAYEUR : Compagnie Trust CIBC Mellon		
Formulaire de remplacement W-9 Department of the Treasury Internal Revenue Service Demande de numéro d'identification de contribuable (« NIC ») et d'attestation par le payeur	Partie I — Veuillez inscrire dans la case ci-contre le numéro d'identification de contribuable (« NIC ») du signataire de la présente lettre de transmission.	NIC _____ Numéro de sécurité sociale ou numéro d'identification d'employeur
	Partie II — Demande de NIC en cours ☐	
	Attestation — Sous peine d'accusations de parjure, je certifie que : 1. Le numéro donné ci-dessus est mon numéro d'identification de contribuable exact (ou que j'attends qu'un tel numéro me soit assigné). 2. Je ne suis pas assujetti à la retenue d'impôt de réserve parce que : a) j'en suis exonéré, ou b) l' <i>Internal Revenue Service</i> (IRS) ne m'a pas avisé que je suis assujetti à une telle retenue en raison du fait que je n'ai pas déclaré tous mes intérêts et mes dividendes, ou c) l'IRS m'a avisé que je ne suis plus assujetti à cette retenue. 3. Tous les autres renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques et exacts. Signature _____ Date _____	
Vous devez biffer le point 2 ci-dessus si l'IRS vous a avisé que vous êtes actuellement assujetti à cette retenue d'impôt de réserve parce que vous avez déclaré dans votre déclaration de revenus des intérêts et des dividendes inférieurs à ceux que vous avez touchés, et si l'IRS ne vous a pas avisé que vous n'étiez plus assujetti à cette retenue.		

**VOUS DEVEZ SIGNER ET DATER LE CERTIFICAT SUIVANT
SI VOUS AVEZ COCHÉ LA CASE À LA PARTIE II DU FORMULAIRE DE REMPLACEMENT W-9**

ATTESTATION DE DEMANDE DE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CONTRIBUABLE	
Sous peine d'accusations de parjure, je certifie qu'aucun numéro d'identification de contribuable ne m'a été attribué et que a) j'ai transmis par la poste ou remis en main propre une demande de numéro d'identification de contribuable au centre de traitement approprié de l' <i>Internal Revenue Service</i> ou de la <i>Social Security Administration</i> , ou b) j'ai l'intention de poster ou de transmettre en main propre une demande en ce sens prochainement. Je reconnais que si je n'ai pas fourni de numéro d'identification de contribuable au moment de l'échange, un prélèvement de 31 % sera retenu sur tous les paiements déclarables qui me seront versés par la suite jusqu'à ce que je fournisse un tel numéro.	
_____ Signature	_____ Date